

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCE

du 04 novembre 2016

Cette année, la commission finance s'est réunie le 4 novembre 2016 pour effectuer un contrôle intermédiaire des comptes de l'exercice 2016/2017.

Les membres de la commission finance présents : Mr SCULFORT, Mr NICOT.

La réunion s'est tenue dans les bureaux du syndic à CANET.

Le relevé général des dépenses du 01/04/2016 au 03/11/2016 s'élève à 26 0904.77 € soit 62 % du budget prévisionnel.

1. CONTROLE DES CONTRATS :

- AMS : entretien du système de désenfumage bât. B
 - o 2014/2015 : 2 515.60 €
 - o 2015/2016 : 1 972.80 €
 - o 2016/2017 : 1 972.80 €

- SOULIS : entretien de la piscine
 - o 2014/2015 : 1 618.00 €
 - o 2015/2016 : 1 454.00 €
 - o 2016/2017 : 1 140.00 (mais le bassin n'a pas été mis en hivernage en raison de l'expertise)

- MATINEZ PAYSAGE : entretien des espaces verts
 - o 2014/2015 : 2 325.7 €/mois
 - o 2015/2016 : 2 325.17 €/mois
 - o 2016/2017 : 2 325.17 €/mois

- CABINET BOURRIER : assurance multirisques immeuble
 - o 2014/2015 : 31 803.00 €
 - o 2015/2016 : 27 140.00 €
 - o 2016/2017 : 27 888.00 €

- CABINET FONCIA :syndic
 - o Montant facturé : 29 458.36 € conforme au mandat de syndic

- CONTRATS ASCENSEURS :
 - o KONE bât. A :
 - 2014/2015 : 1 127.67 € par trimestre
 - 2015/2016 : 1 135.68 € par trimestre
 - 2016/2017 : 1 147.39 € par trimestre

 - o KONE bât. B :
 - 2014/2015 : 1 612.07 € par trimestre
 - 2015/2016 : 1 626.42 € par trimestre
 - 2016/2017 : 1 643.17 € par trimestre



- OTIS bât. C :
 - 2014/2015 : 1 567.50 € par trimestre
 - 2015/2016 : 1 536.15 € par trimestre
 - 2016/2017 : 1 567.50 € par trimestre

- OTIS bât. E :
 - 2014/2015 : 1 622.50 € par trimestre
 - 2015/2016 : 1 590.05 € par trimestre
 - 2016/2017 : 1 622.50 € par trimestre

POINTAGE DES FACTURES HORS CONTRAT :

Les factures hors contrat ont été contrôlées.

La commission finance a constaté que de nombreuses factures ont fait l'objet d'accords donnés par le conseil syndical.

La commission n'a pas constaté d'anomalie.

LES FRAIS DE PROCEDURE :

Le montant des frais de procédure (hors expertise judiciaire) s'élèvent à 3 114.00 €

Elles sont compensées par la condamnation dans la procédure SOURGENS pour laquelle la copropriété a perçu 4 000.00 €

LES PRODUITS :

30 télécommandes ont été revendues pour la somme de 1 080.00 €

Les produits des locations s'élèvent à :

- 1 208.46 € pour le 1^{er} trimestre
- 1 316.47 € pour le 2^{ème} trimestre

Ce compte rendu est approuvé par les membres de la commission finance présents

Monsieur NICOT

Monsieur SCULFORT

